

Parc national des Ecrins

Objectif 02: Préserver le patrimoine culturel du coeur

[...]

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

- **Mesure 1.1.3. Améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets et documents de planification**

Les transmissions d'information doivent intégrer la dimension culturelle des sites historiques, afin de protéger la mémoire et l'esprit des lieux.

Rôles de l'EPPNE : collecte et mise en forme des connaissances.

Contributions attendues des communes : respect et valorisation des sites.

Principaux autres partenaires à mobiliser : services culturels et services des patrimoines des départements, DRAC...

[...]

- **Mesure 3.1.2. Conserver les éléments du patrimoine construit**

Voir « Objectif 3 ».

[...]

Page 101 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2477

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-15 15:22